



FITSARANA AVO Momba ny Lalàmpanorenana
HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE



REPUBLIKAN'I MADAGASCAR
Fitiavana - Tanindrazana



Décision n°30-HCC/D3 du 7 septembre 2018 portant constatation de la vacance de la présidence de la République et désignant le président du Sénat en tant que président de la République par intérim

"Je vous demande de prendre acte de ma démission en tant que Président de la République, la suite logique de ma candidature à l'élection présidentielle du 7 novembre 2018".

(...)

EN CONSEQUENCE, LA HCC DECIDE :

Article premier.– La démission du Président de la République Hery Martial RAJAONARIMAMPIANINA est constatée.

Article 2.– Le Président du Sénat Rivo RAKOTOVAO assume de façon temporaire la fonction de Président de la République par intérim jusqu'à l'investiture du nouveau Président de la République élu.

Article 3. La présidence du Sénat est assumée de façon temporaire par un Président du Sénat par intérim, jusqu'à la fin de l'intérim de la Présidence de la République.

Article 4. La présente décision sera notifiée au Président de la République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre, au Chef du Gouvernement et publiée au Journal officiel de la République.

(...)

www.madagascar.gov.mg

Le slogan « **MIALA RAJAO BELAZAO** » est devenu une réalité à Madagascar ! Dieu existe et il est Amour. Il a répondu, de manière pacifique, aux appels pressant de la majorité du peuple malgache, quant au devenir immédiat de l'expert-comptable minable devenu président par une hasardeuse substitution en août 2013. Ainsi Hery Martial Rajaonarimampianina Rakotoarimanana est passé comme un météore, néfaste et stérile, à la tête de la Nation

malgache, du 25 janvier 2013 au 7 septembre 2018. Pris au piège de ses propres circonlocutions (du latin *circumlocutio*, dans lequel on reconnaît le verbe

loquor

, « parler », littéralement « circuit de paroles ». Je traduirai tout cela par: le cirque verbal d'un con... stipé. Comme: il est con ce type e !), il vient d'entamer la trilogie logique de sa fin politique: piètre sortie qui sera suivie d'un retour inimaginable et se terminera par une fuite à l'extérieur. On parie?

Il a bien tenter encore l'impossible, mais avec des tas de coups d'épée dans l'eau. Ainsi, il n'est jamais inutile de le ressasser, le filoha Hery n'est plus président de la république de Madagascar depuis le 7 septembre 2018. Cela, « **après avoir raté tous ses coups et abattu toutes ses cartes** » , comme l'écrit notre confrère Davis R dans le quotidien Midi Madagasikara de ce samedi 8 septembre 2018.

Quoi qu'il en soit, même lui, le minable président qui vient donc de faire une piètre sortie, n'imagine pas un instant son retour, à l'issue d'une élection où il va encore tenter tous les coups, à... coups de billets d'ariary par milliards qui auraient du être brûlés. *Another story...*

Qu'indique le « considérant » 26 de l'Avis n° 07-HCC/AV du 07 septembre 2018 relatif à une demande d'avis sur les attributions courantes du Président de la République?

26. Considérant qu'il conviendrait dans cette situation de préserver les principes fondamentaux du droit et l'esprit du texte de la Constitution ; qu'ainsi, l'acte de démission effectué par le Président de la République soixante jours avant la date du scrutin produit des effets irréversibles ; et que sa présence lors de la passation des pouvoirs n'aurait qu'un caractère strictement symbolique dans le cadre d'un esprit républicain.

Cela signifie, en clair, qu'à l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, le 7 novembre 2018, cet ex-président de la république devenu le simple candidat n° 12, qui ne sera pas repêché pour un second tour, va s'enfuir à l'extérieur sans assister à la passion des pouvoirs en janvier 2019. Mais n'est-il pas déjà justiciable comme vous et moi, à présent qu'il est redevenu un simple citoyen sans sirènes ni imposante escorte armée? chaque chose en son temps.

Jeannot Ramambazafy - 8 Septembre 2018

Ci-après la décision de la Haute cour constitutionnelle qui officialise le retour du "*filoha voafidim-bahoaka*"

au statut de simple citoyen malgache candidat à sa propre succession:

Décision n°30-HCC/D3 du 7 septembre 2018 portant constatation de la vacance de la présidence de la République et désignant le président du Sénat en tant que président de la République par intérim

La Haute Cour Constitutionnelle,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°2001-003 du 18 novembre 2001 portant loi organique relative à la Haute Cour Constitutionnelle ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

1. Considérant que le Président de la Haute Cour Constitutionnelle a été saisie le 07 septembre 2018 par bordereau d'envoi n° 15/18/PRM/SP reçu et enregistré au greffe le même jour ; qu'est annexée à ce bordereau la lettre de démission du Président de la République Hery Martial RAJAONARIMAMPIANINA libellée comme suit :

Conformément et en respect de la Constitution de la Quatrième République de Madagascar, et particulièrement son article 46 alinéa 2 ainsi libellé « Le Président de la République en exercice qui se porte candidat aux élections présidentielles démissionne de son poste soixante jours avant la date du scrutin présidentiel ».

Je vous demande de prendre acte de ma démission qui est la suite logique de ma candidature à l'élection présidentielle du 7 novembre 2018.

2. Considérant que selon l'article 52 de la Constitution, « par suite de démission, d'abandon du pouvoir sous quelque forme que ce soit, de décès, d'empêchement définitif ou de déchéance prononcée, la vacance de la Présidence de la République est constatée par la Haute Cour Constitutionnelle » ; qu'en conséquence, la Cour de céans constate la démission du Président de la République Hery Martial RAJAONARIMAMPIANINA ;

3. Considérant que l'article 46 alinéa 2 de la Constitution, « dans ce cas, le Président du Sénat exerce les attributions présidentielles courantes jusqu'à l'investiture du nouveau Président » ; qu'en conséquence, le Président du Sénat Rivo RAKOTOVAO assume la fonction de Président de la République par intérim ; qu'en vertu du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, le Président du Sénat transfère sa fonction à un Président du Sénat par intérim ;

EN CONSÉQUENCE
DÉCIDE :

Article premier.– La démission du Président de la République Hery Martial RAJAONARIMAMPIANINA est constatée.

Article 2.– Le Président du Sénat Rivo RAKOTOVAO assume de façon temporaire la fonction de Président de la République par intérim jusqu'à l'investiture du nouveau Président de la République élu .

Article 3. La présidence du Sénat est assumée de façon temporaire par un Président du Sénat par intérim, jusqu'à la fin de l'intérim de la Présidence de la République.

Article 4. La présente décision sera notifiée au Président de la République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement et publiée au Journal officiel de la République.

Ainsi délibéré en audience privée tenue à Antananarivo, le vendredi sept septembre l'an deux mil dix-huit à dix-sept heures, la Haute Cour Constitutionnelle étant composée de :

Monsieur RAKOTOARISOA Jean-Eric, Président
Madame ANDRIANARISOA RAVELOARISOA Fara Alice, Haute Conseillère-Doyenne
Monsieur TSABOTO Jacques Adolphe, Haut Conseiller
Monsieur TIANDRAZANA Jaobe Hilton, Haut Conseiller
Madame RAMIANDRASOA Véronique Jocelyne Danielle, Haute Conseillère
Monsieur DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène, Haut Conseiller
Madame RANDRIAMORASATA Maminirina Sahondra, Haute Conseillère
Monsieur ZAFIMIHARY Marcellin, Haut Conseiller
Madame RABETOKOTANY Tahina, Haute Conseillère
Et assistée de Maître RALISON Samuel Andriamorasoa, Greffier en Chef.